



Mars 2017

Zoom sur... La modernisation de la délivrance des cartes d'identité

A compter du 20 mars 2017, l'établissement des cartes d'identité n'est plus effectué dans notre mairie étant donné que celle-ci n'est pas équipée d'un dispositif de recueil. Les usagers souhaitant obtenir une carte d'identité devront se présenter dans l'une des 20 mairies équipées de dispositifs numériques de recueil des demandes. Celles-ci seront instruites par des plateformes spécialisées, ce qui permettra d'améliorer les délais de traitement tout en renforçant les moyens de lutte contre la fraude.



Liste des communes équipées du dispositif numérique de recueil des demandes :

AUXONNE / ARNAY-LE-DUC / BAIGNEUX-LES-JUIFS / BEAUNE / CHATILLON-SUR-SEINE
CHENOVE / CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR / DIJON (mairie centrale et mairies de quartier)
FONTAINE-LES-DIJON / IS-SUR-TILLE
LIERNAIS / MIREBEAU-SUR-BEZE / MONTBARD
NUITS-SAINT-GEORGES / QUETIGNY / SAINT-SEINE-L'ABBAYE / SEMUR-EN-AUXOIS
SOMBERNON / SEURRE / TALANT

Le mot du Maire



Pour les collectivités, les mois de mars et avril sont particulièrement importants ; ils sont en effet synonymes de préparation des budgets. Si la clôture de l'exercice précédent ne réserve pas de surprise, la préparation de celui de l'année à venir est toujours délicate.

Sur notre commune, comme nous l'avons déjà indiqué, les projets sont nombreux ; certains sont en sommeil depuis pas mal de temps, d'autres sont à enclencher ou à poursuivre. Durant nos premières années de mandat, nous avons assuré en grande partie le quotidien ; nous passons maintenant à des projets plus structurants ! La gestion devra être très rigoureuse, en tenant bien sûr compte de la baisse des dotations de l'état et des subventions. Pour nous élus, il nous faut être d'autant plus réactifs, à l'affût de tout ce qui peut nous apporter des recettes supplémentaires.

Pour 2017, nous poursuivons notamment le travail sur le PLU enclenché depuis près de 2 ans. Ce dossier se complique avec les incertitudes concernant notamment la fusion des territoires et leurs répercussions. De nombreuses réflexions sont en cours et je tenais ici à remercier l'ensemble des élus qui par leur implication travaillent avec assiduité sur les projets qui donneront les orientations de notre commune pour la prochaine décennie. Même si le contexte est difficile et compliqué, l'équipe municipale, les élus, le personnel, tous parfaitement conscients de cette situation et motivés, restent à votre écoute et continueront de tout faire pour que notre commune évolue. Ces évolutions sont nécessaires si nous voulons, tout simplement, que Saulon continue à exister sur notre territoire, surtout face aux changements prochains. Pendant ce temps, la population des communes aux alentours augmente et celles-ci sont plus attractives ! C'est pour cela que nous devons enclencher et poursuivre plusieurs projets comme la construction de la maison Âgesetvie, la réhabilitation de logements, l'aménagement de la Grande rue, la mise aux normes de notre salle des fêtes... Cela bien sûr en tenant compte des contraintes budgétaires !

Pascal BORTOT
Maire de Saulon-la-Chapelle

SOMMAIRE...

Compte rendu du Conseil municipal du 13 mars	P. 2
En bref	P. 3
Informations	P. 4
Agenda, Informations pratiques	P. 4

Réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2017

NB : LES COMPTES RENDUS SONT AFFICHÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS PUBLICS
ET SUR LE SITE INTERNET WWW.SAULON.FR

1. MODIFICATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Cette délibération remplace la délibération du 8 février 2016. Suite à la loi du 26 janvier 2017 applicable au 1^{er} janvier 2017, l'indice d'indemnités des élus est réévalué. Le pourcentage ne change pas, l'augmentation est de quelques euros par personne.

2. RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC PARKING SALLE DES FÊTES ET AVENUE DE LA GARE

Des travaux de rénovation d'éclairage public doivent être réalisés sur le parking de la salle des fêtes et avenue de la gare. Le montant des travaux s'élève à 13 127,92 € HT et la contribution de la commune est évaluée à 5 254,41 € HT. Le financement sera effectué par fonds de concours imputable en section d'investissement dans le budget communal et sera amorti sur 5 ans.

3. MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO

Le Comité syndical du SICECO a, par délibération du 1^{er} février 2017, adopté une modification de ses statuts. Cela concerne le changement de périmètre d'intervention pour certaines communes. De plus, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et les Communautés de communes peuvent désormais en faire partie.

4. DÉCLASSEMENT DES PARCELLES 31 ET 32, CRÉATION D'UNE PARCELLE

Cette délibération annule et remplace la délibération du 21 novembre 2016. La commune est propriétaire de deux parcelles de terrain et un bâtiment sur les parcelles cadastrées AE 31 et 32 (près de la nouvelle bibliothèque). Ces parcelles appartenant au domaine privé de la commune doivent être intégrées au domaine public de la commune, notamment pour l'obtention de subvention en cas de travaux de voirie. Par contre, une commune ne peut pas intégrer, dans le domaine public, des parcelles sur lesquelles sont édifiés des bâtiments.

Il est donc nécessaire de créer une parcelle supplémentaire pour différencier les parcelles non bâties et la parcelle bâtie.

5. COURRIER DE PROPOSITION D'ACHAT

La commune a l'intention d'effectuer des travaux de voirie dans la Grande rue, notamment d'entreprendre la rénovation du parking sur la parcelle cadastrée AE 334 près de la boulangerie. Cette parcelle englobe une partie du parking, une maison de 140 m² et un terrain ; les propriétaires souhaitent céder la totalité de ces biens. Le conseil municipal autorise le Maire à faire une proposition aux propriétaires pour l'acquisition de leur propriété dont le prix a été fixé par les Domaines. Compte tenu du budget de la commune, l'achat de cette maison ne pourra se faire qu'en fin d'année 2017.

6. QUESTIONS DIVERSES

• Tirage au sort des jurés d'assises

Il est demandé à chaque commune du canton de Nuits St Georges de tirer au sort deux personnes sur la liste électorale (les personnes retenues doivent être âgées d'au moins 23 ans au cours de l'année civile qui suit le tirage, soit au 31 décembre 2017). Après avoir procédé à ce tirage au sort, 2 Saulonnais ont été retenus. Leurs noms vont rejoindre ceux des autres personnes tirées au sort sur le canton de Nuits-Saint-Georges. 51 personnes seront ensuite désignées pour établir la liste annuelle du jury.

• Organisation bureau de vote des élections présidentielles

Un tableau pour définir les tours de permanence pour la tenue du bureau de vote a été établi. A noter que pour ces élections présidentielles, la fermeture aura lieu à 19 h, au lieu de 18 h pour les éditions précédentes.

• Formation des gestes qui sauvent

La formation des gestes qui sauvent se tiendra samedi 8 avril salle de la mairie de 13h30 à 15h30 et réunira 13 adultes et 5 enfants.

Alain BŒUF (3^{ème} adjoint) informe :

- du bon déroulement de l'après-midi carnaval du 4 mars qui a réuni environ 80 personnes, dont une trentaine d'enfants.

- de son mécontentement concernant la mise en place de la toile de paillage de la piste du BMX toujours pas effectué.
- de la visite, lors de la permanence élus du 11 mars d'un habitant qui souhaite un aménagement en zone 30 devant sa maison en raison de la dangerosité due à la vitesse des véhicules.

Gilles GADESKI (1^{er} adjoint) informe :

- de la reprise par l'entreprise LORIN des trous en formation sur la voie d'accès à la gare.
- de l'avancement des travaux d'enfouissement de la Grande rue et indique que le terrassement est terminé et que le raccordement électrique a été en partie effectué.
- du changement probable de la conduite d'eau potable de la Grande rue (sur l'emprise des travaux de voirie projetés) par la communauté de communes en fin d'année 2017.

Christel MANGEMATIN (2^{ème} adjointe) informe :

- de la tenue de la réunion RPI le 9 mars 2017 et indique que le coût global pour les écoles en 2016 s'élève à 94 643,90 €, dont 41 353,11 € à la charge de la commune de Barges.

Arnaud MANCA (conseiller municipal) informe :

- de sa démission du conseil municipal durant le 3^{ème} trimestre 2017 en raison de son emménagement futur à Corcelles-les-Cîteaux. Les membres du conseil municipal le remercient pour son travail et son implication.

En bref...

Inscriptions rentrée scolaire

Inscription à l'école maternelle :

le mardi 9 mai et le jeudi 11 mai de 16h à 18h Tél 03 80 39 86 21

Inscription à l'école élémentaire :

le jeudi 11 mai de 16h à 18h et le lundi 15 mai toute la journée sur rendez-vous 9h à 17h Tél 03 80 79 13 04.

Nos amies les abeilles

André Bachelet, apiculteur à Saulon, fait savoir que si un essaim d'abeilles s'est arrêté chez vous, vous pouvez le contacter au 06 70 13 64 25 ou au 14 Grande rue.

A vélo, le casque obligatoire pour les moins de 12 ans

Le Comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015, visant à réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo, a rendu le port du casque à vélo obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.

Le décret a prévu un délai de 3 mois pour que chaque famille puisse avoir le temps de s'équiper correctement. L'entrée en vigueur de cette obligation est effective à compter du 22 mars 2017. Le port du casque à vélo sera obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans aussi bien au guidon de leur vélo qu'en tant que passagers.

Dans quel cas doit-on avoir recours à un architecte ?

En principe, la demande de permis de construire ne peut être instruite que si la personne désirant entreprendre des travaux soumis à permis de construire a fait appel à un architecte pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis.

Toutefois, le recours à un architecte n'est pas obligatoire pour les personnes physiques (particulier, par exemple) ou les exploitations agricoles qui déclarent vouloir édifier ou modifier pour elles-mêmes :

- une construction à usage autre qu'agricole (par exemple, une maison individuelle) dont la surface de plancher n'excède pas 150 m²,
- une construction à usage agricole dont à la fois la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²,
- des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 m et dont à la fois la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

Les demandeurs d'un permis de construire sont tenus de recourir à un architecte pour les projets de travaux sur construction existante conduisant soit la surface de plancher, soit l'emprise au sol de l'ensemble à dépasser l'un de ces plafonds.

BRUIT de voisinage



L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 stipule que **les travaux de bricolage ou de jardinage** réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon à moteur thermique, perceuse, raboteuse ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **Jours ouvrables** : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- **Samedi** : de 9h à 12h et de 15h à 19h soit 7h !
Merci de respecter la pause entre 12h et 15h !
- **Dimanche et jours fériés** : de 10h à 12h

**SAULON
LA CHAPELLE**

1er MAI

**ENTREE
GRATUITE**

**de 6H30
à 18H**

**VIDE
GRENIER**

La section Yoga du Foyer Rural prépare activement le **Vide Grenier du 1er Mai**. Afin d'éviter les aléas liés aux réservations et aux conditions météorologiques, **les organisateurs ont décidé de prendre les inscriptions le jour même**.

L'accès aux exposants ouvrira à 6h30. Il suffira d'être muni d'une pièce d'identité et le règlement se fera à l'entrée (2,50€ le ml, 5m minimum pour garer sa voiture, 6m minimum pour un fourgon ou une voiture avec remorque, 1m gratuit pour les habitants de Saulon la Chapelle).

Comme les autres années, **ni neuf, ni alimentaire, ni attractions foraines** ne seront acceptés.

Buffet, buvette de 6h30 à 18h00

Entrée gratuite pour les visiteurs - Parking

Pour plus de renseignements : 03 80 39 82 85

...AGENDA

- **Permanence élus** - Samedi 8 avril 10:00-12:00
- **Consultation avocat** - Samedi 8 avril 10:00-12:00
- **Chasse aux oeufs** - Samedi 8 avril 15:00-17:00
- **Soirée jeunes de 13 à 17 ans** - Samedi 8 avril 20:30-23:30
- **Course cycliste** - Lundi 17 avril 10:00-18:00
- **Conseil communautaire** - Mardi 25 avril 18:30-22:00
- **Vide-grenier** - Lundi 1er mai 06:30-18:00
- **Concours de pétanque Intervillage** - Samedi 6 mai 13:30-23:00
- **BMX - 5ème manche CNE** - Du 7 mai 08:00 au 8 mai 19:00
- **Accueil de la 2ème étape du Tour cycliste des Grands Ducs** - Dimanche 7 mai 13:30-18:00



Retrouvez-nous sur
facebook

Mairie de Saulon la Chapelle

...INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

accueil.mairie@saulon.fr

www.saulon.fr



Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-saint-Georges

3 rue Jean Moulin- BP 40029

21701 Nuits st Georges

Tél : 03 80 27 04 70 - Fax : 03 80 23 69 06

Annexe Saulon-la-Chapelle

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi de 8h30 - 12h

Tél : 03 80 79 10 94 / Fax : 03 80 79 10 90

Gendarmerie de Gevrey-Chambertin 03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1er avril au 31 octobre

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 19h

samedi : 9h - 12h et 14h - 19h